



Déclaration Liminaire

CTL du 14 janvier 2021

Madame la Présidente de ce CTL,

Comme chaque année, à la même période nous sommes convoqués pour le volet « emplois ». Et on peut le dire, rien de nouveau, chaque année, c'est la même ritournelle, seul le nombre varie mais toujours en perte d'emplois.

Pour 2021, le projet de loi de finances en prévoit 1800 pour la DGFIP, et ce sera 5 pour notre département.

Cette année viendra se rajouter en plus la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité rejeté par les Organisations Syndicales, les agents, les élus, les contribuables.

Et chaque fois, le constat est le même :

- Pour les agents, un surcroît de travail, de l'anxiété sur leur avenir et du stress.
- Pour les contribuables, moins de services publics dont ceux de proximité, des accueils fermés quand ils arrivent devant nos locaux, mais en contre-partie une obligation de faire toutes leurs démarches numériquement. Quel progrès !

Demain, des Espaces France Services (EFS) avec des personnels au contrat précaire ou des agents communaux pour renseigner les usagers. Ces personnels multi cartes tenteront d'apporter une réponse aux contribuables ou bien comme le souhaite notre Directeur Général les inviteront-ils probablement à aller sur internet trouver leurs réponses. Bravo pour le service public démultiplié et tant vanter par notre direction générale et appliqué loyalement en local.

Sachant que la fiscalité a déjà un éventail très large, ils devront donc répondre aussi pour la CAF, l'Assurance Maladie, Pôle Emploi etc, une gageure en terme qualitatif pour le service public.

Sans remettre en cause la qualité, le professionnalisme de ces agents multifonctions ; ils ne sont pas des agents des Finances Publiques.

C'est pourquoi la CGT demande expressément que toutes les Communautés de Communes bénéficient d'une permanence régulière et pérenne.

Même pour régler ses impôts, le contribuable n'aura plus besoin de se rendre auprès des services de la DGFIP, il ira directement chez son buraliste agréé pour payer.

Notons quand même qu'au vu de ce qui nous a été annoncé au CTL du 28 septembre 2020, ils ne se bousculent pas au portillon. Pour preuve seulement 28 pour le département de la Haute-Loire et majoritairement localisés dans des lieux où se trouvent déjà nos services.

Une grande avancée pour le contribuable... et les services publics !!! Surtout que, s'il a des difficultés de paiement, il faudra qu'il l'en trouve une solution de proximité ! !

Merci de nous indiquer, aujourd'hui, ce qu'elle sera dans le temps.

Mais tout cela n'empêche nullement notre direction d'affirmer haut et fort que l'on multiplie notre présence sur le département.

Il n'y a pas que les politiciens qui savent utiliser la désinformation, voire carrément le mensonge. Alors comme le disait l'écrivain Ernest HEMMINGWAY « ne m'envoie pas chercher pour qui sonne le glas »

Car aujourd'hui, comme hier, les DARMANIN, DUSSOPT, LE MAIRE, FOURNEL et autres Directeurs(rices) départementaux et régionaux « loyaux » à la DG le sonnent pour la DGFIP. La CGT ne les félicite pas et même elle leur octroie un carton rouge au niveau de la défense des services publics de proximité.

La CGT FIP 43 revendique :

- **Le retrait pur et simple du NRP.**
- **La création d'emplois à la DGFIP comme dans les autres Fonctions Publiques.**
- **Un service public de qualité et de proximité manifesté par une réelle présence, régulière et pérenne dans, au moins, toutes les Communautés de Communes de la Haute-Loire.**